

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

### Mode de participation

|                 |  |
|-----------------|--|
| Présences       | (12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Ingelbert, Alain (secrétaire communal). |
| Visioconférence | (1) Jungen, Tom (bourgmestre).   |
| Procuration     | (0) Néant.   |
| Absences        | (0) Néant  |

Référence CC.2022-10-03 - 6.23

Point de l'ordre du jour 6.23

Objet **Décompte de travaux - Réaménagement du Carrefour CR186, allée Louis Ackermann et rue de Ferme à Kockelscheuer.**

### Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 08/09/2022 et arrêté par le collège le 15/09/2022, concernant les honoraires facturés sur base du contrat d'ingénieur-conseil avec le bureau d'études Schroeder & Associés ayant pour objet la mission d'ingénieur civil des constructions pour l'objet suivant : Réaménagement du carrefour route de Luxembourg (CR186) avec l'Allée Louis Ackermann et rue de la Ferme à Kockelscheuer (Accès Parc Luxite) ;

Considérant que le projet a été repris par l'administration des Ponts et Chaussées ;

Considérant que le décompte s'élève à : ..... 99.166,97 € ;

Vu l'article 4/624/211000/20007 (Réaménagement du carrefour CR186, allée Louis Ackermann et rue de la Ferme à Kockelscheuer - Frais d'études) du budget communal de l'exercice 2021 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

| Projet  | Montant en € |
|---|--------------|
| Réaménagement du carrefour CR186, allée Louis Ackermann et rue de la Ferme à Kockelscheuer - Frais d'études | 99.166,97    |

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,  
le fonctionnaire délégué

